



## Finances

RETRAIT DE 6 POINTS

### INFORMATION DE LA LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES DE FOOTBALL :

En application de l'Article 47, paragraphe 3 des Règlements Généraux de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Football, la Commission des Règlements, nous communique la liste des clubs ayant eu un retrait de 6 pts.

**Merci de vous rapprocher du service Financier de la Ligue** au 04.72.35.30.27 ou au 04.72.15.30.25.

*Liste communiquée par les services de la Ligue :*

603986 RPT SPORT VALENCE